

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

VALTOM

OBJET : Marchés publics (délégation du Président)

Le 8 février 2018, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 14h30, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 26 janvier 2018

Secrétaire de séance : Michel GONIN

Nombre de Membres :

En exercice : 36

Présents : 25

Pouvoirs : 7

Votants : 32

*Présents : Mesdames BONNET Monique, CANALES Marion, CHASSIN Nicole, IMBAUD Nadine, LEMPEREUR Claire, MOULIN Chantal, PRIEUX Nicole.
Messieurs ADENOT Dominique, ARNAL Olivier, BATTUT Laurent, BELLAIGUE Gilles, BŒUF Jean, CHASSANG Jean-Pierre, CHAUVIN Lionel, COUTAREL Bernard, DARTOIS Gilles, DOMAS Philippe, FARGEIX Alain, GAUVIN Jean-Noël, GONIN Michel, HEBUTERNE Patrick, MAILLARD Guy, MULLER Didier, NEUVY Flavien, POUGET Jacques.*

*Pouvoirs : Madame DEGUI Marie-Christine (à M. COUTAREL Bernard).
Messieurs ALEDO Marcel (à M. Laurent BATTUT), BISSIRIEX Thierry (à M. Olivier ARNAL), DAURAT Jean-Claude (à M. POUGET Jacques), DELPOSEN Marc (à M. GONIN Michel), MASSEBŒUF Claude (à Mme CHASSIN Nicole), PRONONCE Hervé (à Mme Claire LEMPEREUR).*

Excusés : Messieurs BONNET Nicolas, CHASSARD Frédéric, LAFFONT Alain, MOLINIER Jean-Claude.

Vu la délibération du VALTOM du 23 mars 2017 ayant pour objet la délégation de compétences et de signature au Président pour les marchés publics passés en procédure adaptée (article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 pris en application de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics) pour la durée du présent mandat,

Vu la dernière information faite sur ces marchés au comité syndical du VALTOM du 14 décembre 2017,

Après avoir pris connaissance du tableau suivant :

VALTOM/AG du 08/02/2018									
- Liste des marchés conclus en procédure adaptée pour la période du 1^{er} décembre 2017 au 31 janvier 2018									
Numéro	Objet	Allotissement	Type	Durée initiale	Début	Fin	Date de fin Maximum	Titulaire	Prix € H.T / an
TECHNIQUE									
17 11 025	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	NON	MAPA	12 mois (+ 3 x 1 an)	01/01/18	31/12/18	31/12/21	PGDIS (63200)	1 180,27 €
<i>Total sur la durée maximale du marché</i>									4 721,08 €

Sur proposition du Président,

LE COMITE SYNDICAL PREND ACTE,

de la présentation de la liste des marchés publics passés en procédure adaptée par le VALTOM pour la période du 1^{er} décembre 2017 au 31 janvier 2018.

*FAIT ET DELIBERE, le 8 février 2018.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.*

*Le Président,
Laurent BATTUT.*



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-256302670-20180208-2018-1026_MAPA-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/02/2018

Publication : 21/02/2018

Folio
 DEPARTEMENT
 DU
 PUY-DE-DÔME

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
 DE CLERMONT-FD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
 SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT DES
 DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

VALTOM

OBJET : Délégation au Président : les conventions

Le 8 février 2018, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 14h30, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 26 janvier 2018

Secrétaire de séance : Michel GONIN

Nombre de Membres :

En exercice : 36

Présents : 25

Pouvoirs : 7

Votants : 32

Présents : Mesdames BONNET Monique, CANALES Marion, CHASSIN Nicole, IMBAUD Nadine, LEMPEREUR Claire, MOULIN Chantal, PRIEUX Nicole.

Messieurs ADENOT Dominique, ARNAL Olivier, BATTUT Laurent, BELLAIGUE Gilles, BŒUF Jean, CHASSANG Jean-Pierre, CHAUVIN Lionel, COUTAREL Bernard, DARTOIS Gilles, DOMAS Philippe, FARGEIX Alain, GAUVIN Jean-Noël, GONIN Michel, HEBUTERNE Patrick, MAILLARD Guy, MULLER Didier, NEUVY Flavien, POUGET Jacques.

Pouvoirs : Madame DEGUI Marie-Christine (à M. COUTAREL Bernard).

Messieurs ALEDO Marcel (à M. Laurent BATTUT), BISSIRIEX Thierry (à M. Olivier ARNAL), DAURAT Jean-Claude (à M. POUGET Jacques), DELPOSEN Marc (à M. GONIN Michel), MASSEBŒUF Claudé (à Mme CHASSIN Nicole), PRONONCE Hervé (à Mme Claire LEMPEREUR).

Excusés : Messieurs BONNET Nicolas, CHASSARD Frédéric, LAFFONT Alain, MOLINIER Jean-Claude.

Le comité syndical du VALTOM, lors de sa réunion du 14 décembre 2017, dans un objectif de souplesse et d'efficacité, a délégué au Président la signature de toute convention ou contrat (hors marchés publics) dont le montant financier est inférieur ou égal au seuil plafond des marchés de fournitures et des services en procédure adaptée (MAPA). Ce seuil était à 209 000 € HT jusqu'au 31 décembre 2017 et il est passé à 221 000 € HT au 1^{er} janvier 2018.

Le service du contrôle de légalité de la Préfecture de Clermont-Ferrand nous demande d'ajouter à la délégation en question la signature de toute convention ou contrat qui a pour conséquence une recette pour le VALTOM.

Le Président du VALTOM rendra compte au comité syndical des conventions et des contrats signés au titre de cette délégation.

Cette nouvelle délibération annule et remplace la délibération n° 2017/995 du 14 décembre 2017.

Sur proposition du Président,

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE,
à l'unanimité,**

d'autoriser le Président, pendant la durée du présent mandat, à approuver et à signer toute convention ou contrat (hors marchés publics) dont le montant financier est :

- une dépense inférieure ou égale au seuil plafond des marchés de fournitures et des services en procédure adaptée et leurs avenants,*
- une recette (pas de plafond),*

FAIT ET DELIBERE, le 8 février 2018.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

*Le Président,
Laurent BATTUT.*



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-256302670-20180208-2018-1027_Conv-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/02/2018

Publication : 21/02/2018

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans le délai fixé par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à compter le cas échéant de l'accomplissement des formalités de publicité telles que notamment l'affichage ou la publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

VALTOM

OBJET : Prise en charge exceptionnelle des frais consécutifs à un accident de voiture d'un agent du VALTOM

Le 8 février 2018, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 14h30, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 26 janvier 2018

Secrétaire de séance : Michel GONIN

Nombre de Membres :

En exercice : 36

Présents : 25

Pouvoirs : 7

Votants : 32

Présents : Mesdames BONNET Monique, CANALES Marion, CHASSIN Nicole, IMBAUD Nadine, LEMPEREUR Claire, MOULIN Chantal, PRIEUX Nicole.

Messieurs ADENOT Dominique, ARNAL Olivier, BATTUT Laurent, BELLAIGUE Gilles, BCEUF Jean, CHASSANG Jean-Pierre, CHAUVIN Lionel, COUTAREL Bernard, DARTOIS Gilles, DOMAS Philippe, FARGEIX Alain, GAUVIN Jean-Noël, GONIN Michel, HEBUTERNE Patrick, MAILLARD Guy, MULLER Didier, NEUVY Flavien, POUGET Jacques.

Pouvoirs : Madame DEGUI Marie-Christine (à M. COUTAREL Bernard).

Messieurs ALEDO Marcel (à M. Laurent BATTUT), BISSIRIEX Thierry (à M. Olivier ARNAL), DAURAT Jean-Claude (à M. POUGET Jacques), DELPOSEN Marc (à M. GONIN Michel), MASSEBCEUF Claude (à Mme CHASSIN Nicole), PRONONCE Hervé (à Mme Claire LEMPEREUR).

Excusés : Messieurs BONNET Nicolas, CHASSARD Frédéric, LAFFONT Alain, MOLINIER Jean-Claude.

Faute de disponibilité de véhicules VALTOM, Madame Soledad LEONARD, responsable prévention du VALTOM, a utilisé son véhicule personnel pour se rendre à une réunion organisée par le VALTOM le 25 octobre 2017 à 15h30 à Veyre-Monton. Elle a eu un accident sur le chemin du retour qui a occasionné des dégâts matériels à son véhicule.

Elle n'a pas fait de déclaration à son assurance pour ne pas se voir appliquer un malus à son contrat (130 € en année 1 et retour à la cotisation initiale N + 4). De plus, ce dernier comporte une franchise de 240 €.

Compte tenu des circonstances susvisées, le Président du VALTOM demande aux membres du comité syndical de prendre en charge, à titre exceptionnel, les frais de réparation du véhicule de Madame Soledad LEONARD en effectuant un remboursement à celle-ci sous réserve de la production de justificatifs (factures acquittées des frais de réparation du véhicule).

Le montant du remboursement est évalué à 741,46 € TTC. Celui-ci sera payé en 2 fois par virement.

Sur proposition du Président,

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE,
à l'unanimité,**

de :

- valider le remboursement par le VALTOM, à Madame Soledad LEONARD, des frais de réparation de son véhicule personnel, un Volkswagen immatriculé DP-824-AV, pour un montant total de 741,46 € TTC.
- autoriser le Président du VALTOM à signer les mandats s'y rapportant.

FAIT ET DELIBERE, le 8 février 2018.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Président,
Laurent BATTUT.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-256302670-20180208-2018-1028_Sinis-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/02/2018

Publication : 21/02/2018

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans le délai fixé par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à compter le cas échéant de l'accomplissement des formalités de publicité telles que notamment l'affichage ou la publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

Folio
 DEPARTEMENT
 DU
 PUY-DE-DÔME

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
 DE CLERMONT-FD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
 SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT DES
 DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

VALTOM

OBJET : Retrait et adhésion de Riom Limagne et Volcans (RLV)

Le 8 février 2018, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 14h30, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 26 janvier 2018

Secrétaire de séance : Michel GONIN

Nombre de Membres :

En exercice : 36

Présents : 25

Pouvoirs : 7

Votants : 32

Présents : Mesdames BONNET Monique, CANALES Marion, CHASSIN Nicole, IMBAUD Nadine, LEMPEREUR Claire, MOULIN Chantal, PRIEUX Nicole.

Messieurs ADENOT Dominique, ARNAL Olivier, BATTUT Laurent, BELLAIGUE Gilles, BŒUF Jean, CHASSANG Jean-Pierre, CHAUVIN Lionel, COUTAREL Bernard, DARTOIS Gilles, DOMAS Philippe, FARGEIX Alain, GAUVIN Jean-Noël, GONIN Michel, HEBUTERNE Patrick, MAILLARD Guy, MULLER Didier, NEUVY Flavien, POUGET Jacques.

Pouvoirs : Madame DEGUI Marie-Christine (à M. COUTAREL Bernard).

Messieurs ALEDO Marcel (à M. Laurent BATTUT), BISSIRIEX Thierry (à M. Olivier ARNAL), DAURAT Jean-Claude (à M. POUGET Jacques), DELPOSEN Marc (à M. GONIN Michel), MASSEBŒUF Claude (à Mme CHASSIN Nicole), PRONONCE Hervé (à Mme Claire LEMPEREUR).

Excusés : Messieurs BONNET Nicolas, CHASSARD Frédéric, LAFFONT Alain, MOLINIER Jean-Claude.

Après avoir délibéré en ce sens le 26 septembre 2017, la communauté de communes Riom Limagne et Volcans (RLV), issue de la fusion au 1^{er} janvier 2017 des 3 communautés de communes Limagne d'Ennezat, Riom communauté et Volvic sources et volcans, s'est transformée au 1^{er} janvier 2018 en communauté d'agglomération.

Conformément aux dispositions de la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015, cette transformation entraîne le retrait de RLV des syndicats intercommunaux, soit en matière de gestion des déchets, du SBA et du SICTOM Pontaumur Pontgibaud et par conséquent du VALTOM.

Afin d'assurer la continuité du service en matière de collecte et de traitement des déchets, des mesures dérogatoires et transitoires ont été prévues dans l'arrêté de transformation signé par le Préfet.

Ainsi, les effets du retrait sont différés jusqu'à l'adhésion de RLV à chacun des 2 syndicats de collecte et donc au VALTOM, au plus tard le 30 avril 2018.

Sur proposition du Président,

LE COMITE SYNDICAL PREND ACTE,

des mesures dérogatoires et transitoires propres à RLV et permettant d'assurer la continuité du service public de gestion des déchets.

*FAIT ET DELIBERE, le 8 février 2018.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.*

*Le Président,
Laurent BATTUT.*



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-256302670-20180208-2018-1029_RLV-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/02/2018
Publication : 21/02/2018

Folio
 DEPARTEMENT
 DU
 PUY-DE-DÔME

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
 DE CLERMONT-FD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
 SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT DES
 DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

VALTOM

OBJET : Désignation des représentants de la communauté de communes Thiers Dore et Montagne (TDM) auprès du VALTOM

Le 8 février 2018, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 14h30, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 26 janvier 2018

Secrétaire de séance : Michel GONIN

Nombre de Membres :

En exercice : 36

Présents : 25

Pouvoirs : 7

Votants : 32

Présents : Mesdames BONNET Monique, CANALES Marion, CHASSIN Nicole, IMBAUD Nadine, LEMPEREUR Claire, MOULIN Chantal, PRIEUX Nicole.

Messieurs ADENOT Dominique, ARNAL Olivier, BATTUT Laurent, BELLAIGUE Gilles, BŒUF Jean, CHASSANG Jean-Pierre, CHAUVIN Lionel, COUTAREL Bernard, DARTOIS Gilles, DOMAS Philippe, FARGEIX Alain, GAUVIN Jean-Noël, GONIN Michel, HEBUTERNE Patrick, MAILLARD Guy, MULLER Didier, NEUVY Flavien, POUGET Jacques.

Pouvoirs : Madame DEGUI Marie-Christine (à M. COUTAREL Bernard).

Messieurs ALEDO Marcel (à M. Laurent BATTUT), BISSIRIEX Thierry (à M. Olivier ARNAL), DAURAT Jean-Claude (à M. POUGET Jacques), DELPOSEN Marc (à M. GONIN Michel), MASSEBŒUF Claude (à Mme CHASSIN Nicole), PRONONCE Hervé (à Mme Claire LEMPEREUR).

Excusés : Messieurs BONNET Nicolas, CHASSARD Frédéric, LAFFONT Alain, MOLINIER Jean-Claude.

Lors du conseil communautaire de la communauté de communes de Thiers Dore et Montagne (TDM) du 13 décembre 2017, de nouveaux délégués ont été désignés auprès du VALTOM.

Les représentants de TDM auprès du VALTOM étaient jusqu'au 31 décembre 2017 :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
GONIN Michel	DELPOSEN Marc
VIGNAUD Bernard	PERCHE Serge
BERTHUCAT Daniel	DUBIEN Ghislaine
GIRY Nicole	MEFTAH Abdelhraman

Ils sont remplacés à compter du 1^{er} janvier 2018 par :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
GONIN Michel	GIRY Nicole
DELPOSEN Marc	VIGNAUD Bernard

Les changements susvisés ont pour conséquence de réduire l'effectif complet du comité syndical du VALTOM de 38 à 36 membres.

Sur proposition du Président,

LE COMITE SYNDICAL PREND ACTE,

de la désignation des nouveaux représentants de TDM auprès du VALTOM.

FAIT ET DELIBERE, le 8 février 2018.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Président,
Laurent BATTUT.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-256302670-20180208-2018-1030_TDM-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/02/2018

Publication : 21/02/2018

Folio
 DEPARTEMENT
 DU
 PUY-DE-DÔME

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
 DE CLERMONT-FD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
 SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT DES
 DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

VALTOM

OBJET : Engagement partenarial Trésorerie / VALTOM

Le 8 février 2018, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 14h30, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 26 janvier 2018

Secrétaire de séance : Michel GONIN

Nombre de Membres :

En exercice : 36

Présents : 25

Pouvoirs : 7

Votants : 32

Présents : Mesdames BONNET Monique, CANALES Marion, CHASSIN Nicole, IMBAUD Nadine, LEMPEREUR Claire, MOULIN Chantal, PRIEUX Nicole.

Messieurs ADENOT Dominique, ARNAL Olivier, BATTUT Laurent, BELLAIGUE Gilles, BŒUF Jean, CHASSANG Jean-Pierre, CHAUVIN Lionel, COUTAREL Bernard, DARTOIS Gilles, DOMAS Philippe, FARGEIX Alain, GAUVIN Jean-Noël, GONIN Michel, HEBUTERNE Patrick, MAILLARD Guy, MULLER Didier, NEUVY Flavien, POUGET Jacques.

Pouvoirs : Madame DEGUI Marie-Christine (à M. COUTAREL Bernard).

Messieurs ALEDO Marcel (à M. Laurent BATTUT), BISSIRIEX Thierry (à M. Olivier ARNAL), DAURAT Jean-Claude (à M. POUGET Jacques), DELPOSEN Marc (à M. GONIN Michel), MASSEBŒUF Claude (à Mme CHASSIN Nicole), PRONONCE Hervé (à Mme Claire LEMPEREUR).

Excusés : Messieurs BONNET Nicolas, CHASSARD Frédéric, LAFFONT Alain, MOLINIER Jean-Claude.

Dans le cadre de la modernisation de la gestion publique locale et de l'amélioration de la qualité des comptes, la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) et le VALTOM s'engagent dans une démarche volontariste visant à accroître l'efficacité des circuits comptables et financiers et le service rendu aux usagers et à renforcer la coopération de leurs services.

Ainsi, les 2 entités vont signer un engagement partenarial fixant une série d'objectifs organisés autour de 4 axes majeurs de progrès :

- 1. amplifier et enrichir les échanges entre l'ordonnateur et le comptable de manière à diffuser une culture commune,*
- 2. améliorer la relation avec les prestataires et les collectivités adhérentes au VALTOM en maîtrisant les délais de paiement et en améliorant les conditions de recouvrement, en modernisant et en optimisant les chaînes de recettes et de dépenses,*
- 3. offrir une meilleure lisibilité aux décideurs en améliorant la qualité comptable,*
- 4. développer l'expertise fiscale, financière et domaniale au service des responsables.*

Chaque action menée pour atteindre ces objectifs est détaillée dans des fiches-actions d'un plan d'ensemble. A titre d'exemples, les engagements réciproques porteront sur l'organisation de formations communes, la mise en place d'outils d'achats publics (carte achat), l'amélioration des procédures comptables, l'échange et la collaboration en matière d'analyse et d'expertise financière (sur la prospective financière ou la problématique de la TVA).

Un bilan annuel sera réalisé par la DGFIP et le VALTOM, permettant le cas échéant d'étoffer ou de réorienter les démarches entreprises.

Sur proposition du Président,

LE COMITE SYNDICAL PREND ACTE,

de cet engagement partenarial entre la DGFIP et le VALTOM.

*FAIT ET DELIBERE, le 8 février 2018.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.*

*Le Président,
Laurent BATTUT.*



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-256302670-20180208-2018-1031_Engag-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/02/2018
Publication : 21/02/2018

Folio
DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DÔME

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE CLERMONT-FD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

VALTOM

OBJET : Modification du tableau des effectifs

Le 8 février 2018, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 14h30, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 26 janvier 2018

Secrétaire de séance : Michel GONIN

Nombre de Membres :

En exercice : 36

Présents : 25

Pouvoirs : 7

Votants : 32

Présents : Mesdames BONNET Monique, CANALES Marion, CHASSIN Nicole, IMBAUD Nadine, LEMPEREUR Claire, MOULIN Chantal, PRIEUX Nicole.

Messieurs ADENOT Dominique, ARNAL Olivier, BATTUT Laurent, BELLAIGUE Gilles, BŒUF Jean, CHASSANG Jean-Pierre, CHAUVIN Lionel, COUTAREL Bernard, DARTOIS Gilles, DOMAS Philippe, FARGEIX Alain, GAUVIN Jean-Noël, GONIN Michel, HEBUTERNE Patrick, MAILLARD Guy, MULLER Didier, NEUVY Flavien, POUGET Jacques.

Pouvoirs : Madame DEGUI Marie-Christine (à M. COUTAREL Bernard).

Messieurs ALEDO Marcel (à M. Laurent BATTUT), BISSIRIEX Thierry (à M. Olivier ARNAL), DAURAT Jean-Claude (à M. POUGET Jacques), DELPOSEN Marc (à M. GONIN Michel), MASSEBŒUF Claude (à Mme CHASSIN Nicole), PRONONCE Hervé (à Mme Claire LEMPEREUR).

Excusés : Messieurs BONNET Nicolas, CHASSARD Frédéric, LAFFONT Alain, MOLINIER Jean-Claude.

Vu le tableau des effectifs actuel,

Compte tenu de la réussite au concours de rédacteur (session 2017) de l'agent comptable et ressources humaines du VALTOM,

Dans le cadre de l'évolution de carrière du personnel, il convient de procéder à la création d'un poste de catégorie B de la filière administrative à temps complet,

Sur proposition du Président,

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE,
à l'unanimité,**

d'approuver la création d'un poste de catégorie B de la filière administrative (Rédacteur territorial) à temps complet, à compter du 1^{er} mars 2018.

Ce poste sera inscrit au tableau des effectifs.

FAIT ET DELIBERE, le 8 février 2018.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

*Le Président,
Laurent BATTUT.*



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-256302670-20180208-2018-1032_Effec-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/02/2018

Publication : 21/02/2018

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans le délai fixé par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à compter le cas échéant de l'accomplissement des formalités de publicité telles que notamment l'affichage ou la publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

VALTOM

OBJET : Bilan des opérations de compostage

Le 8 février 2018, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 14h30, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 26 janvier 2018

Secrétaire de séance : Michel GONIN

Nombre de Membres :

En exercice : 36

Présents : 25

Pouvoirs : 7

Votants : 32

Présents : Mesdames BONNET Monique, CANALES Marion, CHASSIN Nicole, IMBAUD Nadine, LEMPEREUR Claire, MOULIN Chantal, PRIEUX Nicole.

Messieurs ADENOT Dominique, ARNAL Olivier, BATTUT Laurent, BELLAIGUE Gilles, BŒUF Jean, CHAUVIN Lionel, COUTAREL Bernard, DARTOIS Gilles, DOMAS Philippe, FARGEIX Alain, GAUVIN Jean-Noël, GONIN Michel, HEBUTERNE Patrick, MAILLARD Guy, MEALLET Roger Jean, MULLER Didier, NEUVY Flavien, POUGET Jacques.

Pouvoirs : Madame DEGUI Marie-Christine (à M. COUTAREL Bernard).

Messieurs ALEDO Marcel (à M. Laurent BATTUT), BISSIRIEX Thierry (à M. Olivier ARNAL), DAURAT Jean-Claude (à M. POUGET Jacques), DELPOSEN Marc (à M. GONIN Michel), MASSEBŒUF Claude (à Mme CHASSIN Nicole), PRONONCE Hervé (à Mme Claire LEMPEREUR).

Excusés : Messieurs BONNET Nicolas, CHASSARD Frédéric, LAFFONT Alain, MOLINIER Jean-Claude.

Les volumes de production de déchets organiques sont tels que leur réduction et leur valorisation a toujours été un axe important de la politique du VALTOM bien avant l'évolution de la réglementation.

Avec la participation active des collectivités adhérentes, différents formats de compostage sont aujourd'hui pratiqués sur l'ensemble du territoire :

- *Compostage individuel de jardin (CIJ) :*
 - o *Plus de 54 000 CIJ distribués dont 1 942 en 2017,*
 - o *Plus de 6 000 tonnes de déchets organiques détournées en 2017.*
- *Compostage en pied d'immeuble :*
 - o *86 résidences équipées (bailleurs sociaux et privés),*
 - o *224 tonnes de déchets détournées en 2017.*
- *Compostage collectif en établissements :*
 - o *21 sites équipés (ESAT, hôpital, écoles, supermarchés, services techniques, campings, centres de vacances ...),*
 - o *Plus de 140 tonnes de déchets détournées en 2017.*
- *Compostage partagé :*
 - o *10 sites de compostage partagé sur 6 communes,*
 - o *35 tonnes de déchets détournées en 2017.*

Soit, au total, près de 6 400 t de déchets organiques détournées de la collecte en 2017.

Au vu de ces résultats, les perspectives 2018 sont les suivantes :

- *Les campagnes de distribution de CIJ sont maintenues. Cependant les ventes régressent depuis 2013. Une réflexion devra être conduite sur les possibles causes et les actions correctives à mettre en place au travers du Schéma Territorial de Gestion des Déchets Organiques (STGDO).*
- *De nouveaux projets de compostage collectif et partagé seront développés notamment dans le cadre du dispositif OrganiCité®.*
- *Les partenariats avec les bailleurs sociaux et privés sont poursuivis afin d'assurer la pérennité du compostage effectué en pied d'immeuble.*

Cependant, compte tenu des résultats de l'étude actuellement menée sur le futur STGDO, des modifications pourront être apportées aux dispositifs de compostage existants en vue d'organiser la réduction et la valorisation des déchets organiques à l'échelle départementale et d'atteindre les objectifs nationaux.

Pour l'heure, le VALTOM fait figure de pionnier en couplant une réflexion stratégique d'ensemble à un panel de solutions complémentaires en matière de compostage.

Sur proposition du Président,

LE COMITE SYNDICAL PREND ACTE,

de cette information.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-256302670-20180208-2018-1033_Bilan-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/02/2018
Publication : 21/02/2018

FAIT ET DELIBERE, le 8 février 2018.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.



Folio
 DEPARTEMENT
 DU
 PUY-DE-DÔME

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
 DE CLERMONT-FD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
 SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT DES
 DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

VALTOM

OBJET : Etude de faisabilité pour la création d'une laverie de contenants de verre

Le 8 février 2018, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 14h30, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 26 janvier 2018

Secrétaire de séance : Michel GONIN

Nombre de Membres :

En exercice : 36

Présents : 25

Pouvoirs : 7

Votants : 32

Présents : Mesdames BONNET Monique, CANALES Marion, CHASSIN Nicole, IMBAUD Nadine, LEMPEREUR Claire, MOULIN Chantal, PRIEUX Nicole.

Messieurs ADENOT Dominique, ARNAL Olivier, BATTUT Laurent, BELLAIGUE Gilles, BŒUF Jean, CHAUVIN Lionel, COUTAREL Bernard, DARTOIS Gilles, DOMAS Philippe, FARGEIX Alain, GAUVIN Jean-Noël, GONIN Michel, HEBUTERNE Patrick, MAILLARD Guy, MEALLET Roger Jean, MULLER Didier, NEUVY Flavien, POUGET Jacques.

Pouvoirs : Madame DEGUI Marie-Christine (à M. COUTAREL Bernard).

Messieurs ALEDO Marcel (à M. Laurent BATTUT), BISSIRIEX Thierry (à M. Olivier ARNAL), DAURAT Jean-Claude (à M. POUGET Jacques), DELPOSEN Marc (à M. GONIN Michel), MASSEBŒUF Claude (à Mme CHASSIN Nicole), PRONONCE Hervé (à Mme Claire LEMPEREUR).

Excusés : Messieurs BONNET Nicolas, CHASSARD Frédéric, LAFFONT Alain, MOLINIER Jean-Claude.

Lauréat en 2015 de la labellisation « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage » décernée par le Ministère de l'Environnement, le VALTOM s'apprête à développer un programme ambitieux de prévention et de valorisation des déchets sur son territoire à destination des ménages et des acteurs économiques, dans une logique de développement de l'économie circulaire et dans le respect des objectifs de la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV). Pour ce faire, le VALTOM et ses collectivités adhérentes se sont engagés à réduire de 10 % le tonnage de ses déchets ménagers et assimilés entre 2010 et 2020.

Le détournement des emballages en verre des points d'apport volontaire vers un système de réemploi notamment par l'introduction d'une consigne paraît pertinent, d'autant plus que le verre est un matériau qui pèse lourd sur le poids total des Déchets Ménagers Assimilés (DMA). Bien que le recyclage du verre en France progresse, il s'avère que cette pratique reste couteuse en termes d'énergie et de transport par rapport au réemploi.

La réintroduction d'un tel système est reprise dans plusieurs documents stratégiques et textes législatifs tels que le Programme National de Prévention des Déchets 2014-2020 ou encore dans la LTECV à son article 70. En effet, le réemploi du verre permettrait d'économiser 75 % de consommation d'énergie primaire par rapport au recyclage et réduirait potentiellement le volume de déchets.

La création d'un tel projet pourrait être créateur de richesses et d'emplois non délocalisables en lien avec l'économie sociale et solidaire. Les brasseurs locaux, sensibilisés à la démarche, ont exprimé leur intérêt pour participer à une réflexion autour d'un projet qui participe aussi au développement de l'économie de la fonctionnalité.

Une étude de faisabilité permettrait donc de:

- connaître le gisement de produits consommés localement et dont le contenant en verre pourrait être capté et réutilisé,
- valider la pertinence et la viabilité économique, environnementale et réglementaire d'un projet de laverie de verre sur le territoire,
- analyser la pertinence de l'introduction d'une consigne pour ces produits avec les producteurs et distributeurs.

Plan de financement prévisionnel :

	Montant HT en €
AIDES PUBLIQUES : ADEME (en tant que territoire ZDZG, possibilité d'obtenir une subvention à hauteur de 50 % du montant total des dépenses)	6 250
FONDS PROPRES : VALTOM	6 250
TOTAL	12 500

Sur proposition du Président,

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE,
à l'unanimité,**

de :

- valider le projet d'étude de faisabilité,
- valider le plan de financement prévisionnel,
- autoriser le Président à solliciter d'éventuelles subventions,
- signer tout document s'y afférant.

*FAIT ET DELIBERE, le 8 février 2018.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.*

*Le Président,
Laurent BATTUT.*



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-256302670-20180208-2018-1034_laver-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/02/2018

Publication : 21/02/2018

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans le délai fixé par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à compter le cas échéant de l'accomplissement des formalités de publicité telles que notamment l'affichage ou la publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

Folio
DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DÔME

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE CLERMONT-FD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

VALTOM

OBJET : Appel à projets Economie Circulaire 2018

Le 8 février 2018, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 14h30, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 26 janvier 2018

Secrétaire de séance : Michel GONIN

Nombre de Membres :

En exercice : 36

Présents : 25

Pouvoirs : 7

Votants : 32

Présents : Mesdames BONNET Monique, CANALES Marion, CHASSIN Nicole, IMBAUD Nadine, LEMPEREUR Claire, MOULIN Chantal, PRIEUX Nicole.

Messieurs ADENOT Dominique, ARNAL Olivier, BATTUT Laurent, BELLAIGUE Gilles, BCEUF Jean, CHAUVIN Lionel, COUTAREL Bernard, DARTOIS Gilles, DOMAS Philippe, FARGEIX Alain, GAUVIN Jean-Noël, GONIN Michel, HEBUTERNE Patrick, MAILLARD Guy, MEALLET Roger Jean, MULLER Didier, NEUVY Flavien, POUGET Jacques.

Pouvoirs : Madame DEGUI Marie-Christine (à M. COUTAREL Bernard).

Messieurs ALEDO Marcel (à M. Laurent BATTUT), BISSIRIEX Thierry (à M. Olivier ARNAL), DAURAT Jean-Claude (à M. POUGET Jacques), DELPOSEN Marc (à M. GONIN Michel), MASSEBCEUF Claude (à Mme CHASSIN Nicole), PRONONCE Hervé (à Mme Claire LEMPEREUR).

Excusés : Messieurs BONNET Nicolas, CHASSARD Frédéric, LAFFONT Alain, MOLINIER Jean-Claude.

Au titre de sa labellisation Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage (TZDZG) et après une première édition réussie, le VALTOM souhaite pérenniser son appel à projets Economie Circulaire à destination des entreprises, des citoyens, de collectifs, d'étudiants et d'associations qui s'engagent dans des actions de réduction des déchets et de promotion de l'économie circulaire.

Les objectifs sont multiples :

- *Promouvoir l'économie circulaire et la réduction des déchets,*
- *Faire émerger des initiatives locales innovantes dans ces domaines,*
- *Sensibiliser les entreprises et les citoyens à ces thématiques.*

Pour acter leur candidature, les porteurs de projets devront adresser au VALTOM un dossier de présentation complet (présentation de l'idée, de l'équipe, du contexte, des étapes du développement, le plan de financement et les partenariats).

Suite à une présélection, les projets seront présentés au public via le site internet du VALTOM. Le public aura la possibilité de voter pour son projet préféré. Les projets ayant récolté le plus de votes seront présentés devant un public et un jury composé de collectivités, d'associations et d'entreprises.

Les 2 lauréats bénéficieront chacun d'un soutien financier de 2 500 € HT de la part du VALTOM acté dans le cadre du vote du budget annuel de la collectivité.

Sur proposition du Président,

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE,
à l'unanimité,**

d'autoriser le Président à :

- *pérenniser l'action en organisant chaque année un appel à projets,*
- *valider le nombre de projets lauréats, soit 2,*
- *soutenir financièrement les projets retenus pour un montant de 2 500 € HT par lauréat, inscrit au budget de la collectivité.*

*FAIT ET DELIBERE, le 8 février 2018.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.*

*Le Président,
Laurent BATTUT.*



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-256302670-20180208-2018-1035_AAP-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/02/2018

Publication : 21/02/2018

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans le délai fixé par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à compter le cas échéant de l'accomplissement des formalités de publicité telles que notamment l'affichage ou la publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

VALTOM

OBJET : Affectation anticipée du résultat 2017

Le 8 février 2018, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 14h30, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 26 janvier 2018

Secrétaire de séance : Michel GONIN

Nombre de Membres :

En exercice : 36

Présents : 25

Pouvoirs : 7

Votants : 32

Présents : Mesdames BONNET Monique, CANALES Marion, CHASSIN Nicole, IMBAUD Nadine, LEMPEREUR Claire, MOULIN Chantal, PRIEUX Nicole.

Messieurs ADENOT Dominique, ARNAL Olivier, BATTUT Laurent, BELLAIGUE Gilles, BCEUF Jean, CHAUVIN Lionel, COUTAREL Bernard, DARTOIS Gilles, DOMAS Philippe, FARGEIX Alain, GAUVIN Jean-Noël, GONIN Michel, HEBUTERNE Patrick, MAILLARD Guy, MEALLET Roger Jean, MULLER Didier, NEUVY Flavien, POUGET Jacques.

Pouvoirs : Madame DEGUI Marie-Christine (à M. COUTAREL Bernard).

Messieurs ALEDO Marcel (à M. Laurent BATTUT), BISSIRIEX Thierry (à M. Olivier ARNAL), DAURAT Jean-Claude (à M. POUGET Jacques), DELPOSEN Marc (à M. GONIN Michel), MASSEBCEUF Claude (à Mme CHASSIN Nicole), PRONONCE Hervé (à Mme Claire LEMPEREUR).

Excusés : Messieurs BONNET Nicolas, CHASSARD Frédéric, LAFFONT Alain, MOLINIER Jean-Claude.

Il est proposé de procéder à une affectation anticipée du résultat de l'exercice 2017.
Ce résultat fera ensuite l'objet d'une vérification lors de l'approbation du compte administratif et du compte de gestion du Receveur au prochain comité syndical de juin 2018.
Une délibération d'affectation définitive du résultat sera alors prise.

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2017 A AFFECTER	13 605 543,27 €	A
<i>Pour rappel en 2017 : 15 040 206,36 €</i>		
► Affectation en réserves pour 2017 (Article 1068)		
Résultat 2017 en section d'investissement	1 746 382,79 €	
Report du déficit 2016 en section d'investissement	-8 975 589,21 €	B
► Solde d'exécution section d'investissement	- 7 229 206,42 €	B
Solde des RAR	-1 423 668,22 €	C
► Besoin de financement	- 8 652 874,64 €	B+C
<i>Pour rappel en 2017 : 10 601 085,73 €</i>		
► Report en recettes de fonctionnement au BP 2018 (Article 002)	4 952 668,63 €	A+B+C
<i>Pour rappel en 2017 : 4 439 120,9 €</i>		

Il est proposé de :

- combler le besoin de financement de la section d'investissement 2018 par une partie de l'excédent de fonctionnement 2017 à hauteur de **8 652 874,64 € (article 1068)**,
- reporter le montant résiduel en section de fonctionnement : **4 952 668,63 € (article 002)**.

Sur proposition du Président,

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE,
à l'unanimité,**

d'approuver l'affectation du résultat de l'exercice 2017.

*FAIT ET DELIBERE, le 8 février 2018.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.*

Le Président,
Laurent BATTUT.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-256302670-20180208-2018-1036_Resul-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/02/2018

Publication : 21/02/2018

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans le délai fixé par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à compter le cas échéant de l'accomplissement des formalités de publicité telles que notamment l'affichage ou la publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

VALTOM

OBJET : Le Budget Primitif 2018 (BP 2018)

Le 8 février 2018, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 14h30, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 26 janvier 2018

Secrétaire de séance : Michel GONIN

Nombre de Membres :

En exercice : 36

Présents : 25

Pouvoirs : 7

Votants : 32

Présents : Mesdames BONNET Monique, CANALES Marion, CHASSIN Nicole, IMBAUD Nadine, LEMPEREUR Claire, MOULIN Chantal, PRIEUX Nicole.

Messieurs ADENOT Dominique, ARNAL Olivier, BATTUT Laurent, BELLAIGUE Gilles, BŒUF Jean, CHAUVIN Lionel, COUTAREL Bernard, DARTOIS Gilles, DOMAS Philippe, FARGEIX Alain, GAUVIN Jean-Noël, GONIN Michel, HEBUTERNE Patrick, MAILLARD Guy, MEALLET Roger Jean, MULLER Didier, NEUVY Flavien, POUGET Jacques.

Pouvoirs : Madame DEGUI Marie-Christine (à M. COUTAREL Bernard).

Messieurs ALEDO Marcel (à M. Laurent BATTUT), BISSIRIEX Thierry (à M. Olivier ARNAL), DAURAT Jean-Claude (à M. POUGET Jacques), DELPOSEN Marc (à M. GONIN Michel), MASSEBŒUF Claude (à Mme CHASSIN Nicole), PRONONCE Hervé (à Mme Claire LEMPEREUR).

Excusés : Messieurs BONNET Nicolas, CHASSARD Frédéric, LAFFONT Alain, MOLINIER Jean-Claude.

Vu la délibération du 14 décembre 2017 ayant pour objet le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) pour l'année 2018,

Considérant le budget primitif 2018 présenté ce jour au comité syndical du VALTOM qui intègre :

- Une population totale (double compte) au 1^{er} janvier 2018 de 704 818 habitants.
- Une facturation à la tonne des adhérents, à hauteur de 99,50 € HT / T pour une prévision de tonnages décomposée comme suit :
 - o Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) incinérables : 143 226 t,
 - o Déchets Encombrants des Ménages (DEM) : 33 290 t,
 - o Refus de tri issus de la collecte sélective : 8 700 t,
 - o Soit 185 216 t.
- Une contribution ajustée à 30,48 € HT / hab / an (en deçà des hypothèses du DOB se situant entre 31 et 32 €). Le montant de la contribution et sa ventilation font l'objet d'une délibération distincte.
- L'adhésion de Thiers Dore et Montagne au VALTOM à compter du 1^{er} janvier 2018 qui contribue à la cohérence et à la solidarité territoriales et permet ainsi une plus large mutualisation des coûts à l'habitant au travers des nouveaux tonnages apportés. Elle a pour conséquence directe d'atténuer l'augmentation prévisionnelle du prix Vernéa. Le lissage du prix, initialement prévu à + 2,5% / an est ramené à + 1,85 % / an avec ces tonnages en plus. La contribution à l'habitant est également revue à la baisse d'environ 0,90 € HT / habitant.
- La nécessité de maintenir une réserve prudentielle pour pallier les incertitudes et évolutions réglementaires et fiscales.
- La volonté de traduire budgétairement les orientations stratégiques de VALORDOM 2 : « Produire moins, valoriser plus, maîtriser les coûts dans une logique de coopération et d'optimisation territoriales ».

Par anticipation, le résultat cumulé de la section de fonctionnement au 31 décembre 2017 est de 13 605 543,27 € reportés au budget primitif (BP) 2018 :

- A l'investissement (1068) pour le besoin de financement, à hauteur de 8 652 874,64 € pour :
 - o le déficit de la section d'investissement : - 7 229 206,42 €
 - o le solde des restes-à-réaliser : 1 423 668,22 €
- Aux recettes de fonctionnement (virement à l'article 002) à hauteur de 4 952 668,63 €.

LE COMITE SYNDICAL VOTE,
à l'unanimité,

le budget primitif 2018 du VALTOM qui s'équilibre comme suit :

- **Section de fonctionnement**
Elle s'équilibre en dépenses et en recettes à la hauteur de 57 078 185,33 €.
 - o Les recettes réelles de fonctionnement diminuent (-4 %) en raison :
 - D'une contribution à l'habitant en baisse de 5,88 € par rapport à 2017 (soit 30,48 € HT / hab pour 2018) qui neutralise l'augmentation contractuelle de la facturation à la tonne s'élevant à 99,50 € HT / tonne pour les déchets incinérables (OMR, DEM et RTCS) ;

- D'une perte de près de 400 000 € liée à l'abaissement du seuil d'autorisation d'exploiter de l'ISDND de Puy-Long, de 82 000 t à 77 000 t ;
 - Du parti pris pour 2018, compte tenu de la volatilité des prix de rachat de certains matériaux, de rester sur des hypothèses prudentes afin de ne pas surestimer les recettes à venir.
- Un infléchissement encore accentué des dépenses réelles de fonctionnement (- 3 %) avec :
- Des dépenses d'exploitation globalement en diminution (en dépit de l'augmentation contractuelle du prix Vernéa et de l'adhésion de Thiers-Dore et Montagne) qui s'explique principalement par :
 - L'abaissement du seuil d'autorisation d'exploiter de l'ISDND de Puy-Long ;
 - De nouveaux marchés mutualisés et renégociés (notamment pour les déchèteries et les centres de transfert) ;
 - Une réserve prudentielle constituée via les dépenses imprévues pour accompagner une évolution régulière et lissée de la facturation à la tonne et des incertitudes fiscales.
- **Section d'investissement**
Elle s'équilibre en dépenses et en recettes à la hauteur de 25 711 491,64 €.
- Recettes :
- Après une période d'autofinancement en 2016 et 2017, le recours à l'emprunt est prévu pour 2018, à hauteur de 700 000 €.
- Dépenses :
- La baisse structurelle des investissements liée à l'aboutissement du projet VALORDOM 1 se poursuit. Les dépenses réelles d'investissement sont en baisse de - 6 %. Les 2 principaux postes sont le remboursement du capital d'emprunt (8 007 339 €) et les dépenses d'équipement liées aux ISDND (3 295 914,08 €, RAR inclus).

FAIT ET DELIBERE, le 8 février 2018.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le Président,
Laurent BATTUT.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-256302670-20180208-2018-1037_BP18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/02/2018

Publication : 21/02/2018

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans le délai fixé par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à compter le cas échéant de l'accomplissement des formalités de publicité telles que notamment l'affichage ou la publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

Folio
 DEPARTEMENT
 DU
 PUY-DE-DÔME

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
 DE CLERMONT-FD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
 SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT DES
 DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

VALTOM

OBJET : Contribution à l'habitant 2018

Le 8 février 2018, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 14h30, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 26 janvier 2018

Secrétaire de séance : Michel GONIN

Nombre de Membres :

En exercice : 36

Présents : 25

Pouvoirs : 7

Votants : 32

Présents : Mesdames BONNET Monique, CANALES Marion, CHASSIN Nicole, IMBAUD Nadine, LEMPEREUR Claire, MOULIN Chantal, PRIEUX Nicole.

Messieurs ADENOT Dominique, ARNAL Olivier, BATTUT Laurent, BELLAIGUE Gilles, BCEUF Jean, CHAUVIN Lionel, COUTAREL Bernard, DARTOIS Gilles, DOMAS Philippe, FARGEIX Alain, GAUVIN Jean-Noël, GONIN Michel, HEBUTERNE Patrick, MAILLARD Guy, MEALLET Roger Jean, MULLER Didier, NEUVY Flavien, POUGET Jacques.

Pouvoirs : Madame DEGUI Marie-Christine (à M. COUTAREL Bernard).

Messieurs ALEDO Marcel (à M. Laurent BATTUT), BISSIRIEX Thierry (à M. Olivier ARNAL), DAURAT Jean-Claude (à M. POUGET Jacques), DELPOSEN Marc (à M. GONIN Michel), MASSEBŒUF Claude (à Mme CHASSIN Nicole), PRONONCE Hervé (à Mme Claire LEMPEREUR).

Excusés : Messieurs BONNET Nicolas, CHASSARD Frédéric, LAFFONT Alain, MOLINIER Jean-Claude.

Lors du débat d'orientation budgétaire (DOB) du 14 décembre 2017, Il avait été porté à la connaissance du comité syndical que le montant de la contribution à l'habitant se situerait entre 31 et 32 € HT / hab. / an. En fonction des derniers ajustements de la préparation budgétaire et au vu du résultat anticipé de l'exercice 2017, le montant de la contribution à l'habitant 2018 versée par les collectivités adhérentes au VALTOM peut être ajusté à 30,48 € HT / hab / an (soit 33,53 € TTC).
Pour rappel, ce montant était de 36,36 € en 2017, soit une baisse de 16,2 % (- 5,88 €).

DECOMPOSITION CONTRIBUTION A L'HABITANT		%	Prix € HT / hbt	Total € HT
Charges fonctionnelles et financières	Administration générale, prévention, communication			
	Investissements (travaux, études, remb.capital d'emprunts)	2,6%	0,78 €	549 758,04 €
	Frais financiers (intérêts d'emprunts)			
Charges de transport	Mutualisation du transfert et du transport des déchets	7,2%	2,20 €	1 550 599,60 €
Charges de valorisation et de traitement	- des déchets issus de la collecte sélective	28,2%	8,60 €	6 061 434,80 €
	- des ordures ménagères résiduelles (50% Annuité financière)	25,6%	7,80 €	5 497 580,40 €
	- des déchets valorisables de déchèteries	12,1%	3,70 €	2 607 826,60 €
	- des déchets verts	10,5%	3,20 €	2 255 417,60 €
	- de la Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères	7,2%	2,20 €	1 550 599,60 €
	- des déchets d'encombrants (50% Annuité financière)	5,3%	1,60 €	1 127 708,80 €
	- des refus de tri (50% Annuité financière)	1,3%	0,40 €	281 927,20 €
TOTAL CONTRIBUTION ANNUELLE 2018 HT			30,48 €	21 482 852,64 €
TVA à 10,00 %			3,05 €	2 148 285,26 €
TOTAL TTC			33,53 €	23 631 137,90 €

Sur proposition du Président,

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE,
à l'unanimité,**

de fixer la contribution à l'habitant à hauteur de 30,48 € HT par habitant et par an (soit 33,53 € TTC) pour l'année 2018.

FAIT ET DELIBERE, le 8 février 2018.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-256302670-20180208-2018-1038_Contr-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/02/2018

Publication : 21/02/2018



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans le délai fixé par les dispositions réglementaires en vigueur et à compter le cas échéant de l'accomplissement des formalités de publicité telles que notamment l'affichage ou la publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

VALTOM

OBJET : Emprunt pour le programme de travaux d'équipement 2018

Le 8 février 2018, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 14h30, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 26 janvier 2018

Secrétaire de séance : Michel GONIN

Nombre de Membres :

En exercice : 36

Présents : 24

Pouvoirs : 7

Votants : 31

Présents : Mesdames BONNET Monique, CHASSIN Nicole, IMBAUD Nadine, LEMPEREUR Claire, MOULIN Chantal, PRIEUX Nicole.

Messieurs ADENOT Dominique, ARNAL Olivier, BATTUT Laurent, BELLAIGUE Gilles, BCEUF Jean, CHAUVIN Lionel, COUTAREL Bernard, DARTOIS Gilles, DOMAS Philippe, FARGEIX Alain, GAUVIN Jean-Noël, GONIN Michel, HEBUTERNE Patrick, MAILLARD Guy, MEALLET Roger Jean, MULLER Didier, NEUVY Flavien, POUGET Jacques.

Pouvoirs : Madame DEGUI Marie-Christine (à M. COUTAREL Bernard).

Messieurs ALEDO Marcel (à M. Laurent BATTUT), BISSIRIEX Thierry (à M. Olivier ARNAL), DAURAT Jean-Claude (à M. POUGET Jacques), DELPOSEN Marc (à M. GONIN Michel), MASSEBEUF Claude (à Mme CHASSIN Nicole), PRONONCE Hervé (à Mme Claire LEMPEREUR).

Excusés : Madame CANALES Marion.

Messieurs BONNET Nicolas, CHASSARD Frédéric, LAFFONT Alain, MOLINIER Jean-Claude.

Afin de mettre en œuvre les équipements inscrits au Budget Primitif (BP) 2018, et ce, dans le plein exercice de sa compétence traitement-valorisation, il est nécessaire de recourir à un emprunt de 700 000 € pour la réalisation du complet financement des travaux imputés à l'opération budgétaire 31 (dépenses relatives aux Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux).

Sur proposition du Président,

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE,
à l'unanimité,**

d'autoriser le Président à lancer une consultation ayant pour objet de souscrire cet emprunt auprès des établissements bancaires, et à signer tout document s'y rapportant.

*FAIT ET DELIBERE, le 8 février 2018.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.*

*Le Président,
Laurent BATTUT.*



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-256302670-20180208-2018-1039_Empru-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/02/2018

Publication : 21/02/2018

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans le délai fixé par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à compter le cas échéant de l'accomplissement des formalités de publicité telles que notamment l'affichage ou la publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

Folio
DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DÔME

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE CLERMONT-FD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

VALTOM

OBJET : Autorisation d'encaissement de recettes de facturation

Le 8 février 2018, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 14h30, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 26 janvier 2018

Secrétaire de séance : Michel GONIN

Nombre de Membres :

En exercice : 36

Présents : 24

Pouvoirs : 7

Votants : 31

Présents : Mesdames BONNET Monique, CHASSIN Nicole, IMBAUD Nadine, LEMPEREUR Claire, MOULIN Chantal, PRIEUX Nicole.

Messieurs ADENOT Dominique, ARNAL Olivier, BATTUT Laurent, BELLAIGUE Gilles, BCEUF Jean, CHAUVIN Lionel, COUTAREL Bernard, DARTOIS Gilles, DOMAS Philippe, FARGEIX Alain, GAUVIN Jean-Noël, GONIN Michel, HEBUTERNE Patrick, MAILLARD Guy, MEALLET Roger Jean, MULLER Didier, NEUVY Flavien, POUGET Jacques.

Pouvoirs : Madame DEGUI Marie-Christine (à M. COUTAREL Bernard).

Messieurs ALEDO Marcel (à M. Laurent BATTUT), BISSIRIEX Thierry (à M. Olivier ARNAL), DAURAT Jean-Claude (à M. POUGET Jacques), DELPOSEN Marc (à M. GONIN Michel), MASSEBCEUF Claude (à Mme CHASSIN Nicole), PRONONCE Hervé (à Mme Claire LEMPEREUR).

Excusés : Madame CANALES Marion.

Messieurs BONNET Nicolas, CHASSARD Frédéric, LAFFONT Alain, MOLINIER Jean-Claude.

Les services du receveur demandent que le VALTOM prenne une délibération ayant pour objet l'autorisation pour le Président d'encaisser les recettes de facturation inscrites en section de fonctionnement.

Celles-ci sont :

- les recettes d'électricité issues du biogaz produit par l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de Puy-long à Clermont-Ferrand,
- la vente de matériaux issus des marchés de tri et de déchèteries,
- la mise à disposition du pont-bascule à la société attributaire du marché d'exploitation de la plateforme de compostage d'Ambert,
- l'utilisation de la station de traitement de l'ISDND d'Ambert à la société attributaire du marché d'exploitation de la plateforme de compostage d'Ambert,
- la facturation des agendas aux collectivités adhérentes du VALTOM.

Sur proposition du Président,

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE,
à l'unanimité,**

d'autoriser le Président à encaisser ces recettes de facturation, et à signer tout document s'y rapportant.

FAIT ET DELIBERE, le 8 février 2018.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Président,
Laurent BATTUT.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-256302670-20180208-2018-1040_Encai-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/02/2018

Publication : 21/02/2018

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans le délai fixé par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à compter le cas échéant de l'accomplissement des formalités de publicité telles que notamment l'affichage ou la publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

Folio
 DEPARTEMENT
 DU
 PUY-DE-DÔME

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
 DE CLERMONT-FD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
 SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT DES
 DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

VALTOM

OBJET : Contractualisation avec EcoMobilier

Le 8 février 2018, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 14h30, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 26 janvier 2018

Secrétaire de séance : Michel GONIN

Nombre de Membres :

En exercice : 36

Présents : 24

Pouvoirs : 7

Votants : 31

Présents : Mesdames BONNET Monique, CHASSIN Nicole, IMBAUD Nadine, LEMPEREUR Claire, MOULIN Chantal, PRIEUX Nicole.

Messieurs ADENOT Dominique, ARNAL Olivier, BATTUT Laurent, BELLAIGUE Gilles, BŒUF Jean, CHAUVIN Lionel, COUTAREL Bernard, DARTOIS Gilles, DOMAS Philippe, FARGEIX Alain, GAUVIN Jean-Noël, GONIN Michel, HEBUTERNE Patrick, MAILLARD Guy, MEALLET Roger Jean, MULLER Didier, NEUVY Flavien, POUGET Jacques.

Pouvoirs : Madame DEGUI Marie-Christine (à M. COUTAREL Bernard).

Messieurs ALEDO Marcel (à M. Laurent BATTUT), BISSIRIEX Thierry (à M. Olivier ARNAL), DAURAT Jean-Claude (à M. POUGET Jacques), DELPOSEN Marc (à M. GONIN Michel), MASSEBŒUF Claude (à Mme CHASSIN Nicole), PRONONCE Hervé (à Mme Claire LEMPEREUR).

Excusés : Madame CANALES Marion.

Messieurs BONNET Nicolas, CHASSARD Frédéric, LAFFONT Alain, MOLINIER Jean-Claude.

Par arrêté en date du 26 décembre 2017, EcoMobilier a reçu son agrément pour la période 2018-2023 en tant qu'éco-organisme pour le déploiement de la filière à responsabilité élargie des producteurs pour les Déchets d'Eléments d'Ameublements (DEA) à compter du 1^{er} janvier 2018.

EcoMobilier poursuivra donc les actions engagées afin de déployer progressivement cette filière sur l'ensemble des déchèteries

A cette fin, EcoMobilier propose aux collectivités un nouveau contrat-type territorial de collecte du mobilier, qui permet à la collectivité de confier l'intégralité de la collecte et du traitement des DEA à l'éco-organisme, qui met en place la collecte séparée de ceux-ci en déchèteries avec l'installation d'une benne dédiée à ce type de déchets.

Ce contrat est rétroactif au 1^{er} janvier 2018.

En continuité du précédent contrat, le VALTOM se propose de contractualiser pour le compte de ses collectivités adhérentes. Cela permettra aux territoires ne pouvant accepter de bennes sur leurs déchèteries de bénéficier des soutiens financiers en lieu et place de la filière opérationnelle.

Chaque adhérent gardera la main sur les demandes d'enlèvement, aura une visibilité sur les tonnages collectés et percevra directement les soutiens.

Pour information, sur la période de janvier 2015 à juin 2017 :

- *la filière opérationnelle a permis de :*
 - *détourner 3 574 t des bennes bois, encombrants et ferrailles, soit environ 280 000 € d'économie,*
 - *percevoir 120 000 € de soutiens au DEA collectés sélectivement,*
- *la filière financière a permis le versement de 1,15 M€ pour les DEA collectés non séparément, ce qui n'aurait pas été possible sans une contractualisation collective à l'échelle du territoire du VALTOM.*

Au 1^{er} janvier 2018, 25 déchèteries sur 49 sont dotées de bennes EcoMobilier, soit un taux de couverture de 70 % des tonnes estimées, pour un prévisionnel de 60 %. En 2018, 5 à 8 bennes supplémentaires seront équipées, pour un taux de couverture supplémentaire estimé entre 15 et 20 % des tonnes.

Sur proposition du Président,

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE,
à l'unanimité,**

d'autoriser le VALTOM à signer avec EcoMobilier le contrat de collecte territoriale du mobilier au nom de ses structures adhérentes pour la période 2018 - 2023.

*FAIT ET DELIBERE, le 8 février 2018.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-256302670-20180208-2018-1041_EcoMo-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/02/2018

Publication : 21/02/2018

*Le Président,
Laurent BALTUT.*



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans le délai fixé par les dispositions législatives réglementaires en vigueur et à compter le cas échéant de l'accomplissement des formalités de publicité telles que notamment l'affichage ou la publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

OBJET : Convention de coopération avec la commune de Sandiara au Sénégal

Le 8 février 2018, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 14h30, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 26 janvier 2018

Secrétaire de séance : Michel GONIN

Nombre de Membres :

En exercice : 36

Présents : 24

Pouvoirs : 7

Votants : 31

Présents : Mesdames BONNET Monique, CHASSIN Nicole, IMBAUD Nadine, LEMPEREUR Claire, MOULIN Chantal, PRIEUX Nicole.

Messieurs ADENOT Dominique, ARNAL Olivier, BATTUT Laurent, BELLAIGUE Gilles, BŒUF Jean, CHAUVIN Lionel, COUTAREL Bernard, DARTOIS Gilles, DOMAS Philippe, FARGEIX Alain, GAUVIN Jean-Noël, GONIN Michel, HEBUTERNE Patrick, MAILLARD Guy, MEALLET Roger Jean, MULLER Didier, NEUVY Flavien, POUGET Jacques.

Pouvoirs : Madame DEGUI Marie-Christine (à M. COUTAREL Bernard).

Messieurs ALEDO Marcel (à M. Laurent BATTUT), BISSIRIEX Thierry (à M. Olivier ARNAL), DAURAT Jean-Claude (à M. POUGET Jacques), DELPOSEN Marc (à M. GONIN Michel), MASSEBŒUF Claude (à Mme CHASSIN Nicole), PRONONCE Hervé (à Mme Claire LEMPEREUR).

Excusés : Madame CANALES Marion.

Messieurs BONNET Nicolas, CHASSARD Frédéric, LAFFONT Alain, MOLINIER Jean-Claude.

Le Ministère français de l'Europe et des Affaires étrangères (Délégation pour l'Action Extérieure des Collectivités Territoriales - DAECT) et le Ministère sénégalais de la Gouvernance Territoriale, du Développement et de l'Aménagement du Territoire (MGTDAT), ouvrent le quatrième appel à projets en soutien aux partenariats de coopération décentralisée entre collectivités territoriales françaises et sénégalaises.

Les projets ne sont éligibles que s'ils sont portés conjointement par au moins une collectivité territoriale française et une collectivité locale sénégalaise. Ils doivent s'inscrire dans une logique de renforcement des capacités de maîtrise d'ouvrage des collectivités locales sénégalaises dans trois thématiques prioritaires de développement économique local, d'appui institutionnel et de renforcement de capacités et de développement durable.

Le VALTOM et ses collectivités adhérentes, ayant déjà noué des relations avec la commune de Sandiara (Sénégal) via le don et la livraison d'une benne à ordures ménagères de la communauté de communes Ambert Livradois Forez et de bacs du SBA, il souhaite aujourd'hui déposer un dossier de candidature portant sur la réalisation d'une étude d'opportunité sur la création d'une filière de valorisation des déchets ménagers sur ce territoire et ses environs.

La finalité de cette étude, dite schéma directeur de gestion des déchets, est de créer sur la base du scénario retenu, un Eco-site pilote avec une valorisation des déchets, soit sous forme matière, organique et/ou énergétique. Ce projet prendra en compte la dimension intercommunale, la démarche de sensibilisation et d'information des habitants et une approche locale. Cette approche locale se traduira par un recensement des activités industrielles locales susceptibles d'utiliser des matières recyclées dans leur process.

Le plan de financement prévisionnel des différentes missions liées à ce dispositif partenarial s'établit comme suit :

DEPENSES (€ HT)		FINANCEMENT (€ HT)	
<i>Etude schéma directeur / Bureau d'études</i>	<i>21 000</i>	<i>Prise en charge des frais locaux / commune de Sandiara</i>	<i>5 000</i>
<i>Accompagnement administratif / Corail Développement</i>	<i>18 000</i>		
<i>Autres frais : déplacement, personnel, outils sensibilisation</i>	<i>9 000</i>	<i>Subvention DAECT (60 % maximum)</i>	<i>30 000</i>
<i>Frais de coordination locale / Vivre en Brousse</i>	<i>2 000</i>	<i>Prise en charge du VALTOM</i>	<i>15 000</i>
TOTAL	50 000	TOTAL	50 000

Le dossier finalisé est à déposer à la DAECT avant le 15 mars 2018.

Une convention cadre d'une durée de 3 ans sera alors signée entre le VALTOM et la commune de Sandiara, qui déterminera les conditions de cette coopération, les objectifs communs poursuivis et les principes d'application et de développement.

Sur proposition du Président,

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE,
à l'unanimité,**

d'autoriser le Président du VALTOM à :

- répondre à l'appel à projets et signer tout document y afférent,
- signer la convention de coopération avec la commune de Sandiara,
- lancer les études nécessaires à la réalisation de ce schéma directeur..

*FAIT ET DELIBERE, le 8 février 2018.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.*

*Le Président,
Laurent BATTUT.*



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-256302670-20180208-2018-1042_Seneg-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/02/2018

Publication : 21/02/2018

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans le délai fixé par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à compter le cas échéant de l'accomplissement des formalités de publicité telles que notamment l'affichage ou la publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

Projet de convention cadre de coopération

A relire, amender, compléter par chacun des futurs signataires

CONVENTION CADRE DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

ENTRE

Le VALTOM

Syndicat Intercommunal

de Valorisation et de Traitement des déchets et Assimilés

ET

La commune de SANDIARA (Sénégal)

LOGO DU VALTOM

LOGO DE SANDIARA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-256302670-20180208-2018-1042_Seneg-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/02/2018

Publication : 21/02/2018

ENGAGEMENT ENTRE LES PARTIES

Entre les soussignés :

- **Le VALTOM, Syndicat de valorisation et de traitement des déchets ménagers du Puy-de-Dôme et du Nord de la Haute-Loire**
 - **Sise :** 1 chemin des Domaines de Beaulieu / 63000 Clermont-Ferrand / FRANCE
 - **Représentée par son Président :** M. Laurent BATTUT
 - **Désignée dans la présente convention par :** VALTOM

Et :

- **La commune de SANDIARA**
 - Sise :
 - Représentée par son Maire : M.
 - **Désignée dans la présente convention par :** SANDIARA

PRÉAMBULE

- Considérant que le VALTOM est un Etablissement Public administré par les élus de son territoire, qui a été créé en 1997 pour faire face aux perspectives, à court et moyen terme, de saturation des décharges d'ordures ménagères. A cet effet l'objet du VALTOM a été défini comme devant constituer et gérer une filière complète de traitement et de valorisation des déchets ménagers.
- Considérant que pour ce faire, le VALTOM a acquis au fil des années un savoir-faire particulier en matière de collecte, de valorisation sous différentes formes (valorisation matières / valorisation énergétique / valorisation biologique) et de stockage des déchets, et plus généralement en matière d'aménagement, de gestion et de développement de ce type d'ECO-SITE ;
- Considérant que la commune de SANDIARA connaît actuellement une phase de croissance démographique et économique importante, notamment matérialisée par une zone industrielle en pleine expansion, ces différents aspects de croissance engendrant un accroissement de la production de déchets qui à ce jour ne sont pas traités et nuisent à la santé de ses habitants et à l'attractivité du territoire, donc à ses perspectives de développement économique ;
- Considérant que la commune de SANDIARA souhaite devenir un exemple sénégalais en matière de protection de l'environnement et un précurseur en matière d'économie circulaire ;
- Considérant que le Gouvernement sénégalais souhaite « *instaurer une salubrité universelle pour accroître l'attractivité et la compétitivité du Sénégal en vue de l'émergence visée à l'horizon 2035* », politique intégrante de sa réforme administrative majeure dénommée Acte 3, et que dans cette dynamique, pour rétablir les collectivités locales dans leurs prérogatives en matière de salubrité, d'hygiène et de sécurité des populations, le gouvernement sénégalais a lancé le processus d'élaboration du PNGD (Programme National de Gestion des Déchets), programme sur lequel la commune de SANDIARA souhaite s'appuyer ;
- Considérant les premières missions du VALTOM, en 2016, auprès des élus de SANDIARA, missions qui ont permis aux dirigeants respectifs des deux institutions, de définir un objectif commun focalisé sur la perspective d'installer et développer, sur le territoire de SANDIARA, un ECO-SITE pilote, destiné à promouvoir et développer des filières de valorisation des déchets ménagers et industriels au profit de la ville de SANDIARA, et peut-être au profit des villes et villages alentour ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-256302670-20180208-2018-1042_Seneg-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/02/2018

Publication : 21/02/2018

- Considérant enfin la ferme volonté des élus de l'une et l'autre institution, signataires de la présente, de s'appuyer sur ces premiers constats pour concrétiser des liens au travers d'une coopération durable et réciproquement bénéfique ;

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de déterminer les conditions générales de la coopération entre le VALTOM et SANDIARA, ainsi que d'en définir les objectifs et principes d'application et de développement.

Article 2 : OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE LA COOPÉRATION

Cette coopération a pour finalité première de promouvoir des échanges et transfert d'expériences entre les institutions signataires, dans un objectif de valorisation des collectivités et de renforcement mutuel des capacités des services de chacun.

Ces transferts d'expérience pourront donner lieu à la réalisation d'actions concrètes de mise en application des méthodes, procédures et compétences transférées selon les principes de la « formation/action ».

Lorsque nécessaire, la présente coopération pourra permettre de contribuer soit directement, soit indirectement par l'élaboration de dossiers de demande d'appuis financiers, à la réalisation d'équipements nécessaires à la concrétisation des actions de développement menées.

Cette coopération visera également, quand le besoin s'en fera sentir, à promouvoir les échanges et actions de coopération entre acteurs institutionnels, universitaires, économiques et représentants de la société civile présents sur les territoires respectifs des signataires.

Article 3 : DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention cadre est signée pour une durée de 3 ans (Trois ans).

Article 4 : LES CHAMPS D'APPLICATIONS DE LA COOPERATION

Les champs d'application de la présente convention sont avant tout définis au regard des domaines de compétences attribués aux institutions signataires par la législation en vigueur dans leurs pays respectifs.

Le domaine d'action et de coopération, défini comme prioritaire par les deux parties, sera le secteur de la gestion et la valorisation des déchets dans ses différentes approches.

Article 5 : LES PROCEDURES D'APPLICATION ET DE DEVELOPPEMENT DE LA COOPERATION

La présente convention représente le cadre général, protocolaire et contractuel, définissant les conditions générales de mise en œuvre de la coopération entre les signataires.

Cette coopération se traduira par différentes opérations spécifiques, dont l'objectif respectera l'objet de la présente convention. Chaque opération spécifique fera l'objet d'un avenant à la présente convention, chaque avenant étant susceptible de mobiliser un tiers acteur, validé par les deux parties, si besoin était.

L'émergence de chaque opération spécifique devra faire l'objet d'une demande de la part, soit du « Comité de Pilotage » (cf. Article 6), soit de l'un de ses membres et devra en ce dernier cas être validée par le Comité de Pilotage.

L'avenant relatif à chaque « Opération Spécifique » déterminera :

- L'objectif poursuivi ;
- Les délais de réalisation proposés ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-256302670-20180208-2018-1042_Seneg-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/02/2018

Publication : 21/02/2018

- Les procédures organisationnelles retenues ;
- Les ressources de compétences mobilisées ;
- Les coûts inhérents à la mobilisation de ces compétences ;
- L'ingénierie financière du projet (et notamment les possibilités de mobilisation de financements de bailleurs de fonds sur tout ou partie de l'opération) ;
- La répartition de la charge financière de réalisation de l'opération entre les différents intervenants et bénéficiaires ;
- La procédure d'évaluation du déroulement de l'opération.

La mise en œuvre de chaque avenant sera encadrée par le « Comité de Pilotage », lequel sera chargé du suivi de cette « opération spécifique ».

Article 6 : LE PILOTAGE DE LA COOPERATION

Le suivi et l'appréciation d'exécution de la présente convention seront assurés par un « Comité de Pilotage ». Ce Comité de Pilotage sera composé :

- Du maire de SANDIARA ou son représentant ;
- Du Président du VALTOM, M. Laurent BATTUT, ou son représentant ;
- Le cas échéant, du représentant du ou des bailleurs de fonds ayant contribué au financement de l'opération en cours.

Il se tiendra au minimum une fois par an, et si possible alternativement au Sénégal et en France.

A la demande de l'un ou plusieurs des membres du Comité, les représentants des services techniques impliqués ainsi que le représentant du ou des opérateurs de la présente convention pourront être conviés à assister aux réunions du Comité du Pilotage.

Article 7 : PRINCIPES D'ATTRIBUTION DES CHARGES FINANCIERES

Le développement de la présente coopération engendrera des coûts de mise à disposition de personnel, des frais de déplacement et hébergement et, le cas échéant, la mobilisation de prestataires extérieurs.

Les signataires de la présente convention s'accordent sur les principes suivants :

- Les coûts induits par la mobilisation du personnel de chaque institution ou collectivité signataire de la présente, restent à la charge de ladite institution ou collectivité ;
- Les coûts de déplacements internationaux (billets d'avion) restent à la charge de celui qui se déplace ;
- Les coûts induits par le déplacement local, les frais de vie et l'hébergement des membres signataires de la présente, de leur personnel, lorsqu'ils sont en mission pour la mise en œuvre de la présente convention, restent à la charge de la collectivité accueillante ;
- Sauf accord spécifique, la charge financière induite par la mobilisation d'éventuels prestataires externes restera à la charge de la collectivité qui en aura sollicité l'intervention.

Article 7 : LANGUE DE TRAVAIL

La langue de travail, pour les prestations prévues par la présente Convention est le français.

Fait à,

Le,

Pour le VALTOM

Pour le maire de SANDIARA, Ministère de l'Intérieur

063-256302670-20180208-2018-1042_Seneg-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/02/2018

Publication : 21/02/2018